

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

**ARRÊTÉ N° 2024-39-CT DE VOIRIE PORTANT ATTRIBUTION
AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN TAXI**

Le Maire de BARFLEUR,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la Route,
VU le décret du 02 mars 1973, n°225
VU la Loi du 20 janvier 1995 relative à la profession de taxi
VU l'examen médical périodique satisfaisant prévu par l'article R.221-10 du Code de la Route pour les conducteurs des taxis, des ambulances et du transport public de personnes du 20 février 2024
VU l'avis favorable de la Commission départementale des taxis et VPR en date du 16 avril 2024

A R R Ê T É :

ARTICLE 1er : Madame Dominique RENAUD épouse GAILLARD est autorisée à exercer la profession de TAXI sur le territoire de la Commune de Barfleur.

ARTICLE 2 : L'ensemble du territoire communal constituera une seule zone de prise en charge.

ARTICLE 3 : L'intéressée devra être en possession du permis de conduire catégorie "B" ou "F", cette dernière catégorie sous réserve de se conformer à l'arrêté ministériel prévu par l'article R127 in fine du Code de la Route.

ARTICLE 4 : Le taxi autorisé à circuler et à stationner sur la voie publique devra être pourvu des signes distinctifs suivants :

- Immatriculation FP-692-DK.
- un compteur horokilométrique
- un dispositif extérieur, lumineux de nuit, portant la mention " TAXI "
- l'indication visible de l'extérieur de la Commune d'attachement, ainsi que le numéro d'autorisation de stationnement.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Madame Dominique GAILLARD

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

A Barfleur, le 24 mai 2024

Le Maire

Christiane TINCELIN

